

**Collectif
des
Riverains
et
Victimes
du
CMMP d'
Aulnay-Sous-Bois (93600)**



Contact :
Monsieur Gérard Voide
21 rue du Commerce – Escalier 5
94310 Orly
tél/fax : 01 48 53 31 45
Email : voide@aliceadsl.fr

Site Ban Asbestos France : <http://www.ban-asbestos-france.com>

LE SITE DE L'ANCIENNE USINE D'AMIANTE CMMP DU VIEUX PAYS D'AULNAY-SOUS-BOIS SERA SECURISE MAIS LA POLLUTION DES TERRES EN SOUS-SOL DEMEURE

JANVIER 2013

Il est erroné d'écrire comme l'affirme la revue « Oxygène » du 24 décembre 2012 en page 5 que : *« le terrain, entièrement dépollué, ne comporte plus de trace d'amiante » ... « c'est donc un terrain totalement sécurisé et dépollué »...*

Erroné également d'écrire page 7 *« qu'il n'y a plus de présence d'amiante sur la totalité du terrain ... ».*

Enfin, il est pour le moins abusif de me faire dire *« je suis entièrement satisfait de la façon dont le terrain a été dépollué ».*

Les riverains et victimes savent depuis nos informations publiques de 2011 et 2012 qu'au contraire nous regrettons que la dépollution des terres ne soit que partielle, ceci en toute légalité puisque le Ministère de l'Environnement le permet depuis sa circulaire du 08/02/2007 en contradiction avec le Code de l'Environnement qui exige *« la remise en l'état tel qu'aucun danger s'y manifeste ».*

Les déclarations, lors de la rencontre du 8 décembre organisée par la Municipalité, nous ont surpris en bien, mais surpris quand même puisque les compte rendus hebdomadaires de chantier ne les évoquaient pas. Ces déclarations, si elles se confirment, répondent aux demandes réitérées des associations, à savoir :

- Enlèvement d'une couche de terre moyenne de 70 centimètres au moins et non 33 comme prévus initialement
- Enlèvement des terres polluées en hydrocarbures jusqu'à 2 mètres en certains endroits
- Barrière physique sur la totalité du site par une dalle en béton armé empêchant toute remontée des pollutions résiduelles
- Enlèvement dans les règles du big bag de terres polluées à l'uranium (voir notre mail du 18 décembre 2012 sur le site de Ban Asbestos France à la page Actualité)

D'où notre satisfaction exprimée. Néanmoins, les informations données le 8 décembre 2012 demandent des précisions et c'est la raison pour laquelle les associations ont écrit le 14 décembre 2012 au Maire d'Aulnay lui demandant confirmation sur six points importants (voir lettre ci-jointe).

RECHERCHE DES VICTIMES

Les associations, après 14 ans de lutte, attendent avec impatience l'étude de l'ARS (Agence Régionale de la Santé dépendant du Ministère de la Santé) pour, enfin, entreprendre une étude-action sur les populations ayant été fortement exposées par la pollution (20 000 à 30 000 habitants) de cette usine CMMP de broyage d'amiante et de zircon (radio actif).

Que sont devenus les anciens élèves des écoles qui ont respiré ces poussières mortelles ? Il ne se passe pas un mois sans que de nouvelles victimes ne se déclarent. Au jour d'aujourd'hui 3 janvier 2013, deux personnes se battent contre leur mésothéliome (cancer de la plèvre typique de l'amiante) s'ajoutant aux 30 déjà recensées.

Les associations poursuivront leurs actions au sein du comité de pilotage dirigé par le docteur Allouch et initié par la Municipalité, en vue de réaliser une structure d'accueil et de suivi médical des personnes exposées, en collaboration avec les professionnels de santé, médecins, sociologues et psychologues.

Pour cela, il faudra de l'argent et, cette mission, elle incombe bien aux pouvoirs publics qui n'ont pas protégé la santé des habitants et des travailleurs de l'usine en laissant perdurer cette pollution criminelle.

POLLUEUR / PAYEUR

Les associations poursuivent également leur combat en justice avec la Municipalité pour demander au CMMP le remboursement de 15 millions d'euros du chantier et de ses incidences.

Gérard Voide

Vous pouvez suivre l'information en consultant le site internet de BAN ASBESTOS

FRANCE : <http://www.ban-asbestos-france.com>

Si vous voulez nous aider dans notre bataille

**vous pouvez adhérer à l'association (banasbestosfrance@mail.com), ou adresser tout don
par chèque à l'ordre de Ban Asbestos France à adresser à Nicole Voide – 21 rue du
Commerce – escalier 5 – 94310 Orly**

Ou envoyer des carnets de timbres poste pour l'envoi d'information aux riverains sans mail.

Merci d'avance.